

« Tout n'est pas politique, mais la politique s'intéresse à tout » MACHIAVEL

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

# ATTENTION, TOP DÉPART !

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous voterez pour renouveler vos élus dans les CT, CAP ou CCP. Ces élections représentent deux enjeux majeurs : donner aux personnels que vous élirez un réel pouvoir pour vous défendre individuellement et collectivement, et donner

aux gouvernements un message fort sur l'orientation que vous souhaitez pour l'Éducation nationale et pour votre métier. Le vote aura lieu sous forme électronique dans une configuration très différente de celle de 2011. La messagerie professionnelle sera un élément central du

dispositif mis en place cette année par le ministère. Certaines opérations débuteront dès le 22 septembre. Nous reviendrons, dans toutes nos publications, sur les modalités pratiques de vote et sur les orientations que portent le SNES et la FSU.

## Premières démarches indispensables À vos messageries professionnelles !

Le 22 septembre 2014, le ministère entamera les opérations électorales en vue des scrutins qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre par l'ouverture d'un espace réservé à chaque électeur<sup>(1)</sup>. Pour y accéder, vous devrez vous créer un compte dont le *login* d'accès sera votre adresse mail professionnelle complète (*voir ci-contre*) et un mot de passe que vous devrez également créer. Vous devrez ensuite valider votre mot de passe via un mail qui vous sera adressé dans votre messagerie professionnelle.

Vous pourrez alors accéder à votre espace électeur, vous y trouverez votre profil, c'est-à-dire votre identité, vos corps et grade, votre établissement d'affectation, ainsi que la modalité d'acheminement de votre notice de vote que vous recevrez début novembre. Vous trouverez la liste des scrutins auxquels vous pourrez participer. En cas d'erreur sur votre profil ou bien sur les scrutins auxquels vous êtes inscrits, vous trouverez des formulaires de contestations qui vous permettront de demander des corrections.

### FAIRE VALOIR VOS DROITS

Au fur et à mesure des opérations électorales, vous trouverez dans cet espace votre identifiant de vote, l'accès à l'espace de vote ainsi que les résultats des scrutins. Le SNES-FSU mettra en place plusieurs dispositifs pour vous informer et vous aider si nécessaire, dans chacune de ces étapes.

Nous vous invitons à créer votre compte sans tarder. La vérification et la mise à jour des informations qui y figurent sont l'assurance que vous pourrez exercer votre droit d'électeur en toute sérénité.

En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter soit par téléphone au 08 11 46 20 76 (prix d'un appel local) soit par mail : [elections.pro2014@snes.edu](mailto:elections.pro2014@snes.edu). ■ Xavier Marand

Nous sommes tous dotés d'une adresse de messagerie professionnelle, même si nous ne l'utilisons pas.

En effet, la communication étant dématérialisée dans de très nombreux établissements, nous recevons de plus en plus de courriels à des adresses différentes : adresse privée transmise au secrétariat, adresse de l'ENT quand il y en a un, ou bien encore la fameuse adresse électronique professionnelle, généralement sur le modèle

[prenom.nom@ac-academie.fr](mailto:prenom.nom@ac-academie.fr), encombrée de divers messages dont l'intérêt est parfois discutable.

C'est cette dernière qui sera utilisée pour une partie des opérations liées aux élections professionnelles. Nous allons donc tous en avoir besoin. **Il est indispensable de l'activer si vous ne l'avez pas encore fait.**

Si vous avez perdu cette adresse ou ses modalités d'accès, nous mettons à votre disposition

les procédures d'aide, qui varient malheureusement d'une académie à l'autre (pourquoi faire simple...) à l'adresse [www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html](http://www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html).

Si vous craignez une instrumentalisation de cette adresse par votre chef d'établissement ou votre

inspecteur, rien ne vous empêchera une fois les élections passées de retrouver vos habitudes d'évitement, voire de contournement.

Si votre boîte est saturée, il faudra commencer par la vider. Utiliser la redirection, par exemple sur votre adresse privée, est une solution que nous ne vous recommandons pas. Cela risque de vous poser des problèmes pour faire certaines opérations.

■ Jacques Lacroix

ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ



5 ANNÉES D'ÉTUDES  
POUR UN  
TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR  
LA REVALORISATION  
DES SALAIRES



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

(1) Retrouver cet espace à l'adresse : [www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html](http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html)

# Élections professionnelles : du 27 novembre au 4 décembre 2014